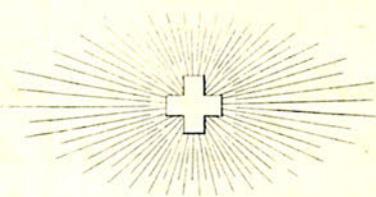


Berne, le 16 Juillet 1849.

N<sup>o</sup> 19.

# LE CONSEIL FEDERAL SUISSE

à

Chargé d'affaires de la Confédération à Paris.

Monsieur,

En vous accusant réception de votre dépêche du 13 de ce mois, nous vous remercions des nouvelles intéressantes qu'elle contient touchant la question des réfugiés et de ce que cette même lettre renferme de confidentiel relativement à la question prusso-neuchâtoise.

La Suisse tenant beaucoup à se débarrasser le plus tôt possible de tous les réfugiés politiques qui se trouvent actuellement en Suisse, nous vous chargeons, Monsieur, de faire immédiatement connaître <sup>par un note</sup> au Gouvernement français que le Conseil fédéral ayant décidé aujourd'hui de renvoyer de la Suisse tous les chefs tant politiques que militaires qui viennent d'y entrer par suite des récents événements dans le Grand Duché de Baden, il est prié de leur accorder l'entrée et le séjour sur son territoire ou tout au moins de leur accorder passage par la France pour se rendre

3



Dans un autre pays où ils seront sûrs de trouver un asyle.

L'arrêté de renvoi du territoire suisse s'applique:

1.° aux réfugiés mentionnés dans la circulaire du 15 que vous trouverez ci-jointe;

2.° aux membres de l'ex-Gouvernement provisoire de Baden Brentano (Struve est compris dans la circulaire du 15) Werner, Goegg, à ceux de la Bavière Rhénane, List, H. H. aux chefs militaires tels que Mikolasski, Sigel, Doll, Mursy, Blänker, Metternich,

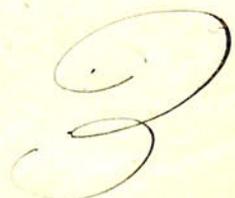
3.° à d'autres chefs dont le Conseil fédéral vous fera connaître les noms plus tard.

A la demande concernant les chefs, vous joindrez celle d'étendre l'autorisation de séjourner en France ou d'y passer aux autres réfugiés moins compromis et qui tôt ou tard pourront rentrer dans leur pays par l'effet d'amnisties plus ou moins générales.

Afin d'accélérer ces amnisties, le Conseil fédéral a décidé d'écrire directement aux Gouvernements de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, de Baden et des Deux Hesses.

En continuation de nos précédentes communications, nous vous transmettons ci-joint traduction et copie de deux lettres que nous a écrites le Gouvernement du Tessin en date du 13 et celui du Valais en date du 14. courant, touchant les mouvements de troupes autrichiennes qui ont lieu en Italie vers les frontières de la Suisse, ainsi que la circulaire que nous avons adressée hier à tous les Cantons concernant l'affaire des réfugiés.

2



Dr. J. J. J.

Notre très digne

vous sommes fiers de la garder & vous jurer des conséquences.  
car, que la France. Si elle-ci ne veut pas les accepter,  
chignons de chez nous, attendu qu'il n'y a pas un autre délégué pour  
tenir aujourd'hui, & que vous attendez l'entrée des chefs, qui nous  
je vous remercie. J'espère que vous serez content de la décision  
Dans ce moment je reçois votre honore du 11 Juillet, dont

schick.

Le Chancelier de la Confédération:

Dr. J. J. J.

du nom du Conseil Fédéral Suisse,  
Le Président de la Confédération:

Recevez en même temps, allemand, l'assurance  
de notre parfaite considération.